



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/09/2022

Dossier complet le :

19/01/2023

N° d'enregistrement :

2022-6462

### 1. Intitulé du projet

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Planche (44140), pour le compte de la SAS DELHOMMEAU, dont le siège social est situé sur la commune de La Planche (44140).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS DELHOMMEAU

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur DELHOMMEAU Mickael

RCS / SIRET

4 0 0 3 6 7 7 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique : 30) Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Il s'agit d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance totale d'environ 980 kWc. De plus, ledit projet ne nécessite pas de demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol est situé sur la commune de La Planche (44140) sur les parcelles n° 77, 78, 79 section ZI ayant une surface totale de 17 440 m<sup>2</sup>. Ce terrain est déjà artificialisé et anthropisé, du fait de la présence de serres horticoles.
- La surface des panneaux est ouverte et ne constitue pas un clos couvert. Aucune surface de plancher n'est créée par le projet.
- Les structures permettent d'assembler les panneaux en tables et de les incliner vers le soleil. Des structures de deux panneaux de large pour vingt-quatre panneaux de long (ou douze pour les ½ tables) seront utilisés ainsi que des demi-tables seront également mises en place. Ces structures sont en acier galvanisé assurant ainsi une longue durée de vie et un recyclage facile. La solution technique retenue pour l'installation des structures est la mise en place de pieux battus. En fonction de la nature du sol, les câbles électriques pourront être enterrés dans des tranchées.
- Des éléments annexes seront également prévus comme : piste d'exploitation interne ; clôture périphérique ; poste technique pour l'injection sur le réseau de distribution ; portail.
- La puissance installée sera d'environ 980 kWc, correspondant à environ 1806 de panneaux (emprise au sol d'environ 3 825 m<sup>2</sup>).

## 4.2 Objectifs du projet

La construction de la centrale photovoltaïque sur la commune de La Planche permet de répondre aux enjeux de la transition énergétique en matière de développement des énergies renouvelables dans le mix électrique français. La puissance du parc sera de 980 kWc pour une production de 1.28 GWh/an, soit la consommation électrique moyenne de 530 personnes (sur la base d'une consommation moyenne de 2400 kWh/an).

Durant la période des travaux, qui ne devrait pas excéder 5 mois, les matériaux de chantier seront entreposés sur place dans le périmètre clôturé du projet.

Il est important de préciser que le présent projet de centrale photovoltaïque au sol n'est pas un projet d'autoconsommation.

Le raccordement électrique de la centrale photovoltaïque au sol vers le réseau public sera réalisé en souterrain. A noter que les frais de raccordement au réseau de la centrale photovoltaïque seront pris en charge par le producteur de la centrale. Seul le raccordement électrique de la centrale photovoltaïque au sol vers le réseau public sera prévu.

De plus, les détails du tracé du raccordement précis, seront apportés à posteriori de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, dans le cadre de la réalisation des plans d'exécution ainsi que la demande de raccordement réalisée auprès d'ENEDIS par le développeur. Ainsi, à ce stade du développement du projet, la solution technique de raccordement n'est donc pas encore définitive.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier est supervisé par un conducteur de travaux afin de vérifier le bon déroulement du chantier.

Le chantier est prévu pour une durée de 5 mois et sera séquencé en 3 phases :

- 1) La première phase consistera à la préparation du site (réalisation de la piste interne et mise en place de la clôture)
- 2) La seconde phase consistera à la réalisation des ancrages (pieux battus), au montage des structures, à la mise en place des panneaux et à la réalisation des réseaux internes.
- 3) Enfin, la troisième phase consistera à la pose du poste technique ainsi qu'au raccordement au réseau public d'électricité par le gestionnaire de réseau. La solution de raccordement (poste d'injection HTA et tracé) sera proposée par le gestionnaire de réseau après l'obtention du permis de construire. Un exemple de tracé se trouve en annexe complémentaire 4. Celui-ci n'est cependant pas définitif.

- Entreposage des équipements: les matériels de petite taille (outillage, onduleurs, modules photovoltaïques, etc.) seront rangés dans un ou plusieurs containers verrouillables. Ce ou ces containers seront disposés au sein de la clôture. Les machines (batteuse, engins de levage etc.) seront stationnées à l'intérieur de la zone clôturée. Les emplacements exacts seront précisés en temps utile.

- Gestion des déchets de chantier: les déchets seront collectés dans des bennes de grande capacité afin d'être triés ultérieurement en vue de leur élimination/valorisation dans les filières adéquates par le loueur de bennes.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale photovoltaïque sera supervisée quotidiennement, par suivi à distance. Trois à quatre passages annuels sont à prévoir pour la maintenance préventive.

En phase d'exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties nécessitant un contrôle régulier, à savoir :

- maintenance préventive (contrôles visuels des modules, thermographie, contrôle des onduleurs...);
- maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation).

L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'installation. Un contrôle visuel régulier sera également assuré sur la totalité du projet afin de vérifier la bonne tenue des installations.

Un entretien de la végétation du site par pâturage ovin sera mis en place.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation d'urbanisme : Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance de la production électrique	980 kWc (soit 1806 panneaux)
Hauteur maximum des panneaux	2.17 m
Hauteur maximum de la clôture	2 m
Surface d'emprise au sol de la centrale	3 826 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Adresse du projet :

Le Bourg,  
44140, La Planche.

Parcelle :

Section ZI n° 77, 78, 79

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 47° 01' 17" N Lat. 1° 26' 38" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 5 km du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 - BOCAGE RELICTUEL DE LA LANDE A ST-COLOMBAN.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une Réserve Naturelle Régionale — BOCAGE HUMIDE DES CAILLERIES est située à environ 5km dudit projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Planche est concernée par l'Atlas des zones inondables Affluents Lac de Grandlieu. En l'espèce, la zone d'étude n'est pas concernée par la carte d'inondabilité Ognon.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie de pieux battus : la centrale photovoltaïque au sol n'imperméabilisera pas le sol. L'écoulement des eaux sera conservé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude dudit projet est à l'heure actuelle déjà anthropisée. En effet, des serres agricoles sont déjà présentes sur la zone d'implantation du projet. Le foncier ne sera donc plus exploitable en l'état, a posteriori du démantèlement desdites serres, c'est la raison pour laquelle le choix de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol est propice et favorable quant à la typologie du terrain. De facto, aucun impact ne sera observé sur la biodiversité et l'environnement existant, présent sur le site, suite à l'implantation du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspondant à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, positionné sur un terrain disposant actuellement des serres agricoles. Le projet s'installe de facto sur un site déjà fortement anthropisé et artificialisé, et permet de ne pas empiéter sur un territoire naturel tout en assurant une production d'énergie nouvelle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement anthropisé et artificialisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Planche est concernée par l'Atlas des zones inondables Affluents Lac de Grandlieu. En l'espèce, la zone d'étude n'est pas concernée par la carte d'inondabilité Ognon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction engendrera une légère augmentation du trafic en phase travaux, mais qui sera limitée en volume et en temps.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Oui uniquement en phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantiers seront traités/valorisés suivant les normes en vigueur.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé sur un site fortement anthropisé, et n'aura donc pas de conséquence sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet sera implanté sur un sol déjà artificialisé et anthropisé. Les abords du site sont également urbanisés. Ainsi, aucun impact notable sur l'environnement ne pourra être observés.

La bande boisée situé à l'Ouest de la parcelle accueillant le projet est intégralement évitée et située hors des limites du projet. Le projet s'implante ainsi uniquement sur une zone fortement anthropisé dont le foncier ne pourra être utilisé à des fins agricoles ou autre. De plus, ces parcelles ne représentent, de facto, pas d'enjeu écologique.

Les bande de boisement situées aux abords du projet seront conservées et permettront d'éviter tout impact visuel lié au projet.

Il est important de rappeler qu'aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur site.

Les clôtures du parc seront surélevées d'une dizaine de centimètres par rapport au sol afin de permettre la libre circulation de la petite faune.

A l'issu de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé (voir Annexe). Enfin, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'installe sur un site très anthropisé, aux risques limités voir inexistant, et maîtrisés, de part les conclusions faites suites à la réalisation de ce formulaire.

Il est important de rappeler que :

- le projet évite tous les habitats à enjeux écologiques importants et ne présente pas d'impact sur le milieu naturel.
- le projet n'engendre aucun impact paysager.
- le projet ne créera pas de nuisances lumineuse et sonore et n'engendrera aucun risque pour la population.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA PLANCHE

le,

19/01/2023

Signature

DELHOMMEAU Michael  
